# PETITION POUR DE VERITABLES MESURES SALARIALES AU CMN

*Mi-juin la section CGT CMN du siège a recueilli plus d'une centaine de signatures pour une pétition intitulée « Mesures salariales au CMN, la direction peut mieux faire ». Remise à la Présidente lors du conseil d'administration du 26 juin, celle-ci n'a reçu aucune réponse de la direction. Nous réaffirmons le mécontentement de l'ensemble des agents face à l'insuffisance de ces mesures et vous proposons de signer une nouvelle pétition pour de véritables mesures salariales au CMN.*

**Avec 600 000€ le projet « mesures salariales » ne représente que 0,59% de la masse salariale du CMN en 2025 et n'aura aucune conséquence immédiate pour la majorité des agents du CMN.**

**Des mesures inégalitaires :** seulement 255 agents contractuels sur 950 ont vu une évolution sur leur fiche de paie du mois de juillet. Près des trois quarts des contractuels restent sur la touche des mesures salariales faute d'un reclassement qui tiendrait compte de leur ancienneté. Résultat : une perte d'échelon sans gain de salaire.

Les 500 fonctionnaires du CMN se contentent eux d'une obole de 100€ en moyenne sur leur CIA.

## COMMENT SIGNER LA PÉTITION ?

**Pour signer** :

1 **Envoyez** un message à :

petition.CGT-CMN@mailo.com

2 **Indiquez** dans le message vos **nom**, **prénom** et **affectation**, avec la mention :

« **Je signe la pétition**

***POUR DE VERITABLES MESURES SALARIALES AU CMN »***

**De l'huile sur le feu de la précarité** : Les CDD sont maintenus à l'indice majoré 375 sans perspective d'alignement sur l'indice appliqué au premier échelon des CDI du groupe 1. Les vacataires à la tâche (animateurs, conférenciers) ne voient également aucune augmentation à leurs tarifs de prestation non revus depuis 2021.

**Pour appuyer les propositions de la CGT, les agents signataires de la présente pétition demandent de :**

**- Relever les grilles des contractuels** en y consacrant l'enveloppe nécessaire à une hausse générale d'au moins 10 points d'indice, soit un peu plus de 600€ brut par an et par agent contractuel.

**- Réévaluer les groupes de rémunération des agents** qui exercent des missions nécessitant autonomie et/ou conception et/ou responsabilité afin de reconnaître leur expertise et leur expérience, et garantir une équité de traitement quelle que soit l'affectation du poste au sein du CMN.

**- Prendre en compte l'ancienneté dans les nouvelles grilles** en attribuant des bonifications à tous les agents, leur permettant d'accéder plus rapidement à l'échelon suivant (notamment au-delà de 8 ans d'ancienneté, 24 mois pour tous soit l'équivalent d'une double PPI).

**- Ouvrir immédiatement des négociations** pour le reclassement des agents contractuels du CMN dans la grille du Ministère avec reprise de l'ancienneté.

**- Obtenir l'ouverture des négociations de la grille ministérielle** afin d'obtenir une réelle égalité de traitement entre tous les agents contractuels du ministère de la Culture.

**- Rattraper les niveaux d'IFSE des titulaires versées au ministère de la Culture** à savoir +745,75€ par an pour les catégories C, +1225,73€ pour les catégories B, et +1572,99€ pour les catégories A.

**- Eliminier définitivement le 1er échelon du groupe** 1 réservé aux CDD et **obtenir une revalorisation des tarifs des prestations et vacations** à hauteur de l'inflation pour les animateurs et conférenciers.

Paris, le 3 septembre 2025

# SIGNEZ LA PÉTITION